

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page: 5 fr. la ligne ; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

L'emprunt marocain en détresse Et le nôtre ?

Des bruits assez inquiétants, dit le *Petit Marocain*, nous arrivent de France au sujet de l'emprunt marocain. On dit que plus le temps s'écoule, plus les chances diminuent de voir lancer sur le marché cette première tranche qui devait jeter cette année sur le sol marocain deux cent quatre vingt millions, nécessaires au rajeunissement et à l'achèvement de notre outillage économique.

Prévue pour le mois de mai, cette première émission serait remise à l'an prochain, si les circonstances le permettent. En attendant, des ordres sont donnés, dit-on, pour arrêter les grands travaux, suspendre toutes entreprises nouvelles, resserrer les dépenses au strict minimum. Le Directeur des Finances, M. Piétri, appliquerait les consignes de restriction qu'il a reçues récemment à Paris avec une rigueur dont les Chefs de Service à Rabat commencent à sentir très vivement les effets.

Si l'emprunt marocain reste sur le carreau jusqu'à l'an prochain ou plus tard, comme le craint notre confrère de Casablanca, le nôtre subira le même sort.

Et voilà ce qui ne nous causera nulpeine car ce n'est pas sans une vive crainte que nous l'avons vu voter aussi bien par la Conférence Consultative — sous la pression fort critiquée de M. le résident général Flandin qui faisait de son acceptation une question personnelle — que par les Chambres mal renseignées par lui et par M. le député Boussenot, rapporteur.

Où est-il le temps où la dette de la Tunisie s'élevait à 142 millions ? Une misère !

Et le 13 octobre 1884, jour où le remboursement de cette dette de 142 millions fut un fait accompli, la Commission financière cessa d'exister. Un directeur des Finances, M. Depienne ; un directeur des Contributions diverses, un directeur des Douanes et un receveur général, tous Français, furent mis par le Ministre de France à la tête de la nouvelle administration financière de la Régence. Dès lors, chaque année, le budget des recettes et celui des dépenses furent sévèrement établis ; la liste civile de la maison beylicale fut réglée ; la maison du souverain réduite, son armée licenciée, sauf une garde d'honneur ; de nombreux fonctionnaires furent congédiés. En un mot, toutes les dépenses inutiles furent supprimées et la plus rigoureuse économie fut introduite dans les diverses branches de l'administration.

Hélas ! que nous sommes loin de ces temps d'économies à outrance, c'est à qui, aujourd'hui, de la Conférence Consultative ou des Chefs de service s'ingéniera à enfler les dépenses au grand désespoir du Directeur général des Finances qui tient la queue de la poêle aussi notre dette s'élève-t-elle actuellement au chiffre respectable trop élevé d'un demi-milliard pour un pays de moins de deux millions d'habitants ; on ne peut nier qu'il y ait pléthore de fonctionnaires sans que pour cela notre char aille mieux.

Là où autrefois il y avait cinq à six fonctionnaires on en compte aujourd'hui une cinquantaine. Et cela coûte plus de cent millions par an sur un budget de moins de deux cents millions ! Aussi les travaux d'extrême nécessité restent en suspens faute d'argent. On ne compte que sur celui des emprunts et si ceux-ci ne peuvent être réalisés, comme il faut s'y attendre après une guerre qui a absorbé tant de milliards, rien ne va plus.

Qu'importe à un certain nombre de fonctionnaires — pas tous, nous nous plaignons à le reconnaître — pourvu qu'ils tirent le plus possible de la bonne vache à lait tout ce qu'ils peuvent tirer sans s'inquiéter des charges qui pèseront un peu plus lourdement sur les épaules de la collectivité !

Que fera le Résident général, se demande-t-on, entre l'intérêt de tous et celui des fonctionnaires après à la curée ?

C'est ce que nous ne tarderons pas à apprendre dès que M. Lucien Saint aura fait son apprentissage de résident général et étudié à fond le pays, les hommes et les rouages de l'administration tunisienne.

~~~~~

### BULLETIN

#### L'élection du sénateur Gallini est validée

Depuis deux mois, les amis du sénateur Gallini dont l'élection était contestée par le riche parfumeur Spaturno dit Coty, attendaient avec impatience sa validation.

Et les jours et les semaines passaient dans l'attente du câblogramme qui apporterait la bonne nouvelle.

Elle arriva, enfin, mercredi dernier, sans toutefois être décisive. Nous apprenions, en effet, que le bureau chargé de la vérification des opérations électorales de la Corse s'était réuni sous la présidence de M. Méline, et qu'à la suite d'une longue discussion à laquelle avaient pris part MM. Beaumont, Bouclet, Chomé, Dominique et Jules Delahaye, Donon, Lemarie, Lémery, Cornet et Méline, le bureau s'était prononcé par 11 voix contre 5 pour la validation de MM. Sari, Paul Doumer et Gallini.

Le lendemain, le rapport de M. Chomé était déposé entre les mains de M. Bourgeois, président du Sénat.

Et aujourd'hui même la haute assemblée aura à ratifier la décision de sa commission. Nul doute que le vote ne soit conforme. Et notre ami sera élu sénateur pour neuf ans.

La Corse et les Corses peuvent avoir confiance, ils auront en lui un défenseur ardent et vigilant de leurs intérêts et la Tunisie ne sera pas oubliée dans ses préoccupations.

Nous adressons à notre ami nos plus vives et affectueuses félicitations.

## NOS ÉCHOS

A quand l'interdiction de la fabrication et de la vente de la boukha ?

Alors que l'absinthe et l'anisette sont prohibées on ne s'explique pas pourquoi la boukha ne subit pas le même sort.

Au Contrôle civil de Tunis...

Nous adressons nos plus sincères souhaits de bienvenue à M. Klepper, notre nouveau contrôleur civil, qui vient de prendre possession de son poste où il recueillera sûrement les sympathies de ses compatriotes comme il les a recueillies dans tous les postes où il est passé.

...et à celui de Bizerte

M. Masselot, contrôleur civil suppléant à Tunis qui assurait avec distinction l'intérim depuis le départ de M. Dumas, a pris aussi possession de son poste à Bizerte.

Nous sommes sûr que les Bizertins seront enchantés du choix du gouvernement, qui ne pouvait être meilleur, pour succéder à M. Klepper, dont le départ cause de si vifs regrets.

Dans la Marine

M. le vice-amiral Darrieus, préfet maritime de Bizerte, atteint par l'énorme

limite d'âge a quitté Bizerte emportant les regrets unanimes de la population qui lui a témoigné ses sympathies en des démonstrations dont il gardera éternellement le souvenir.

Il n'a pas voulu quitter Tunis sans dire tout le bien qu'il pense de Bizerte et le rôle important qu'il doit jouer dans l'Afrique du Nord.

#### Fiançailles

Nous apprenons avec le plus vif plaisir les fiançailles de Mlle Madeleine Lecore-Carpentier, fille de notre regretté confrère fondateur de la «Dépêche Tunisienne» et de Madame Lecore-Carpentier avec M. Charles Maillot ingénieur, fils de l'ancien pasteur de St-Julien et Annemasse (Hte-Savoie)

Nous adressons nos vives félicitations aux fiancés et à leurs familles.

Le nouveau maire de Bône

Elu la semaine dernière à une forte majorité par ses concitoyens bônois, notre vieil ami, M. Ferdinand Marchis, délégué financier, ancien maire, vient d'être désigné par ses collègues du conseil municipal pour remplacer le Dr Bulliod, maire, décédé.

Les intérêts de la coquette cité algérienne ne pouvaient échoir en de meilleures mains.

Nous adressons à notre ami nos très amicales félicitations.

Un nouveau traitement du cancer

Le «Matin» nous apprend que le Docteur Naamé, bien connu à Tunis, vient de publier des cas de guérison de cancer par l'emploi d'une médication opothérapique c'est-à-dire par l'injection ou l'injection des substances actives sécrétées par certaines glandes de l'organisme. La prolifération anormale de cellules qui constitue le cancer est en effet, pour lui, la conséquence de troubles de sécrétion de ces glandes ; il serait possible d'empêcher son développement en procurant artificiellement à l'organisme ces produits nouveaux de sécrétion, qui manquent ou sont insuffisants.

Nous sommes heureux de féliciter M. le Dr Naamé de sa découverte qui donnera un peu d'espoir à tous ceux atteints de la terrible maladie.

Dans les Contrôles et les Caïdats

Deux mouvements assez importants viennent d'avoir lieu dans les contrôles civils et les caïdats.

Dans les Contrôles M. de Gourlet, contrôleur civil de Gabès retourne à Sfax ; M. Michal, contrôleur civil de Gafsa passe à Maktar ; M. Rostaing, contrôleur suppléant à Sfax va à Gafsa ; M. Penet, de Maktar est nommé à Kef, et enfin M. Briquez, du Kef passe à Tabarka, ce qui est loin d'être un avancement.

Dans les caïdats, notre ami Si Moustafa Osman officier de la légion d'honneur caïd du djerid est nommé sur sa demande à Mahdia, il est remplacé par Si el-Hadi M'rabet, caïd de Kairouan dont la succession échoit à notre jeune ami Si El Habib Djellouli, président du tribunal régional de Kairouan.

Si Hassen Barquette, caïd de Medjez-el-Bab est nommé à Béja en remplacement de Si Mohamed Baccouch appelé à Mateur ; Si el-Habib, de Mateur est chargé du grand caïdat des Fraichiches, Si Mohamed Daoud, kalifa du cheick el Médina est nommé à Tajerouine et enfin le fameux Djouini — le trop fameux Djouini — dont il est si souvent parlé dans le livre de Vigné d'Octon «La sueur du Burnous» et que connaissent malheureusement trop les infortunés ouleds cheicks de Kalaâ-Djerda, est envoyé pas en avancement à Médjez el Bab, poste encore trop important pour ce particulier.

Un prochain mouvement serait dit-on en préparation, de préparation longue et difficile, aussi nous ne croyons pas que ce soit aussi prochain qu'on le pense ; tout dépendra de certaines circonstances sur lesquelles nous ne nous étendrons pas pour le moment.

Les poursuites contre les Instituteurs

Trois instituteurs de la Vienne, poursuivis devant le tribunal correctionnel de Poitiers pour constitution illégale de syndicat, ont été condamnés chacun à 25 francs d'amende. Le tribunal a ordonné la dissolution du syndicat.

## LES JEUX à la Conférence Consultative

On a créé un Casino municipal dans le but tout naturel de donner des distractions saines et variées au public sédentaire ou de passage, les nouveaux adjudicataires du Palmarium font bien tout ce qu'ils peuvent pour cela malheureusement l'effort est beaucoup trop considérable pour le tonneau du Palmarium-danaïdes où les plus riches y laisseraient leur dernière chemise si les jeux ne viennent apporter l'appoint nécessaire. C'est ce qu'a pensé l'honorable colonel Felici qui s'est fait à la Conférence Consultative le porte-parole éloquent, non pas des tenanciers qui lui sont indifférents, mais des œuvres charitables que l'argent de la cagnotte alimentait en grande partie alors qu'aujourd'hui on doit le prendre dans la caisse du trésor, de même qu'on doit prendre dans la caisse municipale les 150.000 francs — une paille ! — que la Municipalité octroie si généreusement au Directeur du théâtre. Entre parenthèse, est-ce que le Palmarium et le théâtre, qui ne forment qu'un seul et même établissement, ne devraient pas être sous une unique et même direction ? Il faut venir à Tunis pour voir un Directeur du théâtre et un du casino-Palmarium, alors que le tout devrait être placé comme autrefois entre les mains d'un seul et même concessionnaire ou locataire.

Le Colonel Felici ne comprend pas non plus, et personne ne comprend pas plus que lui qu'on interdise les jeux surveillés et productifs pour la masse au Palmarium et qu'on les autorise dans les cercles soi-disant fermés pour le plus grand profit des tenanciers ou de ceux qui vivent du produit de la cagnotte.

Voici le vœu que le Colonel Felici a demandé à ses collègues de prendre en considération mais qui, malheureusement, n'a pas été voté par suite de l'abstention systématique de vingt membres de la Conférence :

Messieurs,

Les jeux ont été supprimés. Pourquoi ? Parce qu'on leur reprochait de canaliser les petits traitements et salaires et de provoquer les situations lamentablement douloureuses dans un certain nombre de familles appartenant aux divers éléments de la population.

Depuis leur suppression, que s'est-il passé ? De tous côtés, on signale la présence d'établissements de jeux clandestins qui fonctionnent durant tout le cours de la nuit.

Dans les cafés, soit maures, soit européens, le jeu sévit avec intensité, sous forme de poker ou de baccara. La police est impuissante à le réprimer, parce que les participants se servent de jetons ordinaires qui sont, à l'issue des parties, remboursés suivant une valeur déterminée à l'avance.

Les différences qu'on y fait quotidiennement représentent d'assez fortes sommes et les conséquences morales et matérielles de cette passion demeurent égales à ce qu'elles étaient auparavant.

Sous couleur de réunions à caractère particulier, il s'est organisé de vastes entreprises de jeux où des bénéfices considérables sont, tous les soirs, réalisés par la cagnotte.

En résumé, tout le monde joue et plus intensivement qu'avant la suppression, car les salaires et bénéfices étant plus élevés, la marge de disponibilités à consacrer au jeu est beaucoup plus large qu'antérieurement. Il n'est pas exagéré d'affirmer que les diverses cagnottes réalisent plus de 2.000 fr. de bénéfice par jour, soit au bas mot 700.000 fr. par an, qui sont absorbés par des particuliers au détriment de la collectivité.

Qu'on ne suppose pas que la population musulmane n'apporte pas sa contribution dans cette ronde infernale de l'argent. Elle y participe dans une mesure très large, parce qu'il existe des rabatteurs qui font réduire sur les établissements de jeux les indigènes susceptibles d'y perdre d'assez fortes sommes.

Le jeu, tel qu'il se pratique actuellement, est un véritable danger social, car c'est du vol dans toute l'acceptation du terme. Les tenanciers, n'ayant aucun contrôle officiel, se livrent à toutes sortes de manœuvres frauduleuses pour drainer dans leur caisse l'argent de leurs habitués et ils y parviennent aisément au moyen de comparses auxquels ils allouent un tant pour cent sur les bénéfices.

La situation ne s'est pas améliorée par la suppression des jeux officiels. Le Gouvernement, en voulant sauvegarder les intérêts de la population, n'a réussi qu'à priver la collectivité du revenu très appréciable fourni par les jeux du Palmarium. Ce revenu était de 90.000 fr. par an avant la guerre ; il pourrait

être quintuplé aujourd'hui, ce qui n'est pas à dédaigner, en présence des difficultés de l'heure présente. Toutes les œuvres philanthropiques ont besoin d'être secourues très efficacement et, les subsides officiels faisant défaut, on est obligé de s'adresser à intervalles rapprochés à la générosité publique qui donne tout ce qu'elle peut mais est encore très en dessous des besoins qu'il faut satisfaire. Où prendre la différence ?

Dans la poche des joueurs, qui auront au moins, en perdant, l'intime satisfaction de contribuer au soulagement d'un certain nombre de misères.

Dans ces conditions, il semble que les Pouvoirs publics ont le devoir de ne pas négliger plus longtemps une source aussi considérable de revenus, c'est pourquoi votre Commission d'Administration a émis le vœu suivant, étant entendu qu'il ne constitue qu'une manifestation destinée à permettre au Gouvernement son sentiment au sujet de cette importante question.

« Considérant que la suppression des jeux avait été décidée à la suite d'abus dont tous les éléments de la population s'étaient plaints ;

« Considérant que malgré cette suppression, les mêmes abus persistent et se doublent actuellement d'une consommation plus grande de liqueurs alcooliques, particulièrement dans la population musulmane ;

« Considérant que cette situation ne pourra que s'aggraver en raison de la clandestinité des établissements de jeux et de l'absence de toute surveillance officielle ;

« Considérant qu'il y aurait intérêt, au point de vue collectif principalement, pour venir en aide aux œuvres philanthropiques, de rétablir les jeux tels qu'ils existaient auparavant ;

« Considérant que ce serait là un attrait de plus au point de vue touristique, les visiteurs étrangers étant habituellement des fervents de jeux ;

« Considérant cependant que le fonctionnement des jeux officiels doit être établi de manière à ne point léser les intérêts des éléments modestes de la population locale et qu'il est donc nécessaire de prescrire des mesures très sévères de surveillance pour éviter les abus signalés ;

« Par ces motifs, la Commission d'Administration

« Emet le vœu :

« Que si le Gouvernement se trouve dans l'impossibilité d'empêcher les jeux clandestins, il étudie le moyen de rétablir les jeux publics — les « petits chevaux » exceptés — pour en tirer un bénéfice important pour les œuvres d'assistance publique. »

L'orateur demande à l'Assemblée d'approuver ce vœu.

M. Puaux, Secrétaire général du Gouvernement Tunisien, rappelle que la question est déjà venue devant la Conférence et que c'est à la suite d'un vœu émis par M. Paoli et voté par l'Assemblée, en 1913, que les jeux ont été supprimés. Le Gouvernement a tenu compte de ce vœu et, s'il n'a pu le faire immédiatement, c'est parce que la Municipalité devait se libérer du contrat qui la liait à la Société des Stations Hivernales. Le Gouvernement a donné à la ville de Tunis le revenu du Fondouk-el-Ghalla pour payer les 90.000 fr. quelle doit verser jusqu'en 1932 à la Société. Il faut tenir compte d'une situation de fait ; si l'on veut rétablir les jeux, on va sans doute se trouver en présence d'une réclamation éventuelle de la Société des Stations Hivernales. Celle-ci ne serait-elle pas en droit de revendiquer le monopole des jeux ? D'autre part, le revenu escompté par le colonel Felici compensera-t-il les inconvénients d'ordre économique et moral qu'il y aurait à rétablir ces jeux ?

M. Felici dit qu'il serait certainement de l'avis de M. le Secrétaire général si l'on pouvait fermer tous les établissements où l'on joue en cachette ; mais il est de notoriété publique qu'il y a en ce moment de nombreux aigreurs qui s'enrichissent au détriment du public. Dans ces conditions, il serait préférable que ces jeux soient rendus publics et que la taxe à leur imposition profite à des œuvres philanthropiques.

M. Pelletier déclare que la seule chose que l'on pourrait désirer, c'est qu'aux jeux clandestins soient substitués des jeux surveillés. La suppression des jeux n'est-elle pas une naïveté ? Ne serait-il pas préférable d'avoir des établissements dans lesquels les jeux seraient surveillés plutôt que de laisser subsister un tas de tripots clandestins où l'on est volé, pillé

impunément et où l'on entraîne les jeunes gens qui ne savent pas résister à cette passion ?

L'orateur ne s'oppose donc pas au rétablissement des jeux et il y verrait même cet avantage que l'on pourrait prélever sur les gagnantes une somme importante destinée aux œuvres philanthropiques.

M. Felici remercie M. Pelletier d'avoir appuyé sa thèse. Il ajoute qu'il demande simplement qu'il y ait un impôt sur le vice et que les miséreux en profitent.

M. Puaux, Secrétaire général du Gouvernement Tunisien, demande s'il s'agit de rétablir les jeux dans un établissement public ou s'il s'agit simplement de réglementer les cercles où l'on joue.

M. Felici répond qu'il faut rétablir les jeux dans un établissement public, il faut moraliser le jeu, rétablir une salle où le jeu réglementé et où celui qui viendra jouer sera signalé le lendemain à son Administration ou à son patron.

Il est évident que c'est surtout les petites bourses qu'il faut défendre. Il ne peut donc s'agir de rétablir les petits chevaux et les jeux similaires.

M. Paoli François voudrait que l'on ne puisse avoir accès dans les salles de baccara qu'après avoir versé à l'entrée un dépôt assez considérable. Les petits employés et les fonctionnaires s'en verraient ainsi interdire l'entrée.

M. Paoli Jean rappelle le vœu émis par lui en 1913 à été voté par l'Assemblée. Si l'on veut rétablir les jeux aujourd'hui il faut les moraliser.

M. Martinier regrette de n'être pas de l'avis des membres de l'Assemblée qui paraissent désirer le rétablissement des jeux. A part les réserves que vient de faire M. Paoli et auxquelles il applaudit, il semble que l'on tente d'établir un courant d'opinion pour le retour aux jeux publics. Mais M. Martinier ne voudrait pas que l'on puisse croire qu'il y a unanimité à la Conférence Consultative pour demander le rétablissement des jeux. Il tient, au contraire, à porter à l'Assemblée, dût-il être seul, une protestation véhémement contre ce rétablissement.

On prétend moraliser le vice; c'est impossible. En réalité, c'est la contagion qui sévira; elle n'a que trop sévi à Tunis autrefois. Il ne faut pas que cela recommence.

On dit que l'on fermera les portes. Mais qui fera la police? L'orateur ne veut pas insister sur ce point particulièrement délicat du débat, mais tout le monde sait parfaitement que tous ceux qui s'occupent des jeux ont intérêt à laisser entrer n'importe qui et prennent n'importe quel argent.

M. d'Anchald constate que les jeux, soi-disant supprimés, ne le sont nulle part. On joue partout, comme avant, mais sans aucun profit pour la collectivité. Les jeux installés à Korbous ne profitent qu'à la Société.

M. Dallard estime que le jeu est trop immoral pour qu'on l'encourage. On doit

éviter tout ce qui peut amener les gens qui ne sont pas joueurs à le devenir.

M. Felici dit qu'on joue dans toutes les villes importantes. Puisqu'on joue en France, pourquoi ne jouerait-on pas à Tunis? Il vaut mieux que ce soit la collectivité qui profite des jeux plutôt que certains aigrefins qui s'enrichissent au détriment des autres.

M. Martinier répond à M. Felici que précisément la situation est la même ici qu'en France; en France, il y a des villes d'eaux spéciales, où l'on peut jouer, et s'y rend qui y veut. Ici, il en va de même: les jeux sont ouverts à Korbous et les joueurs savent en prendre le chemin; mais, du moins, les jeunes gens et le grand public sont-ils à l'abri de la contagion. L'orateur insiste pour que la Conférence s'oppose au rétablissement des jeux.

Le vœu de M. Felici est mis aux voix et rejeté par 9 voix contre 4 et 20 abstentions.

La question reste donc entière car les 20 voix qui se sont abstenues pendant tout le cours de la Conférence feront certainement pencher la balance du côté des déshérités de la fortune contre ceux des tenants de cercles, le jour où la question reviendra devant la Conférence.

Mais en attendant on devrait ou interdire complètement les jeux dans les cercles privés ou opérer un très gros prélèvement sur le produit des gagnantes, car il est inadmissible de laisser des sommes considérables à des individus qui n'ont souvent d'autre mérite que celui d'avoir su décrocher une autorisation d'ouvrir un cercle.

Et ce n'est pas suffisant quand il y a autant d'infortunes à soulager.

SUITE DES ECHOS

L'affaire Cohen

L'affaire Cohen continue à Sfax à défrayer toutes les conversations.

Les mesures d'exceptions dont bénéficiera Isaac Cohen condamné à deux mois de prison pour abus de confiance soulèvent dans toute la ville un mécontentement général.

C'est la première fois qu'un condamné de ce genre obtient un sursis analogue.

Nous reviendrons sur ce chapitre dans un prochain numéro.

KORBOUS - La Côte du Soleil

Directeur du service médical M. le Dr SCHOULL. — Location d'appartements. — Brochures, prix des hôtels et Etablissement thermal au siège social, 50, rue de Naples, Tunis.

Transports par voitures automobiles « Berliet » très confortables, 4, avenue de Carthage. S'y adresser pour tous renseignements.

Restaurant caché de 1<sup>er</sup> ordre tenu par Procaccia.

Kola Sport... Stimule

Régence de Tunis — Protectorat Français Direction Générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation DIRECTION DES FORÊTS

AVIS

Le Public est informé qu'il sera procédé à Tunis, le jeudi 23 Juin 1921, à neuf heures du matin, à la Direction Générale de l'Agriculture, Boulevard Bab-Benat, à l'adjudication d'une coupe de bois, essences, chêne-zébré et chêne-liège, pouvant produire environ 13.788 mètres cubes de bois d'industrie, 12.000 stères de bois à charbon et 103 quintaux métriques d'écorces à tan.

Pour plus amples renseignements, s'adresser dans les bureaux du Service des Forêts à Tunis, El Feidja, Tabarka et Ain-Draham.

Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation

VENTE

par adjudication aux enchères publiques de vingt-cinq parcelles de terrain à bâtir, sises à SFAX, faubourg de Picville.

Le 25 mar 1921, à neuf heures du matin, il sera procédé, dans les bureaux du contrôle civil de Sfax à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, en vingt-cinq lots de vingt-cinq parcelles de terrain à bâtir sises à Sfax, faubourg de Picville et faisant partie de la parcelle 111 du titre foncier « Les Environs de Sfax-Sud » numéro 5239.

Table listing lots and prices: Lot un P. 155 (111) 818 mq 2.454 fr. Lot deux P. 154 - 1.030 - 3.000 - Lot trois P. 153 - 1.115 - 3.245 - Lot quatre P. 152 - 1.110 - 3.330 - Lot cinq P. 151 - 1.186 - 3.428 - Lot six P. 150 - 1.207 - 3.621 - Lot sept P. 149 - 1.008 - 3.000 - Lot huit P. 148 - 1.000 - 3.000 - Lot neuf P. 147 - 1.255 - 3.855 - Lot dix P. 145 - 1.000 - 3.000 - Lot onze P. 144 - 1.000 - 3.000 - Lot douze P. 143 - 1.000 - 3.000 - Lot treize P. 142 - 1.012 - 3.035 - Lot quatorze P. 141 - 806 - 2.418 - Lot quinze P. 140 - 1.056 - 3.168 - Lot seize P. 139 - 952 - 2.856 - Lot dix-sept P. 137 - 1.183 - 3.549 - Lot dix-huit P. 136 - 1.025 - 3.285 - Lot dix-neuf P. 135 - 1.484 - 4.452 - Lot vingt P. 134 - 1.482 - 4.446 - Lot vingt et un P. 133 - 1.252 - 3.756 - Lot vingt-deux P. 132 - 1.250 - 3.750 - Lot vingt-trois P. 131 - 1.250 - 3.750 - Lot vingt-quatre P. 130 - 950 - 2.850 - Lot vingt-cinq P. 129 - 1.227 - 3.681

Les personnes qui désirent prendre part à l'adjudication doivent obligatoirement déposer entre les mains du chef de la circonscription domaniale de Sfax, avant le 21 mars 1921, une demande d'admission aux enchères rédigée sur timbre.

Le cahier des charges est déposé et tenu à la disposition des intéressés.

1<sup>o</sup> Dans les bureaux de l'Inspection des Domaines à Sfax;

2<sup>o</sup> Dans les bureaux de la Direction des Domaines (Direction générale de l'Agriculture à Tunis.)

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. Comptoir Général des Produits Lubrifiants. Av. J.-Ferry - Tunis

Administration du Bit-el-Mal

AVIS

Il est donné avis au public que le lundi 21 mars courant, il sera procédé aux bureaux du Bit-el-Mal, 55, rue de l'Eglise, à dix heures du matin, à la vente par voie d'adjudication des parts de cette Administration dans les immeubles ci-après désignés:

- 1<sup>o</sup> 4 Ha 88 a. 05 indivis de Thénia; « El Boïge » sis au Kouoh, cadast. de Mateur, titre foncier numéro 15878. Mise à prix: 2192 fr. 50 soit à raison de 500 fr. l'hectare. 2<sup>o</sup> La moitié indivise d'une baraque pour bain de mer numéros 03 et 04, située sur la plage de la Goulette. Pour tous renseignements et pour la connaissance des conditions de vente, s'adresser au siège de la dite Administration.

Chlorée du Nord

A la Belle Rouennaise

Agents dépositaires: Soulier & Para 12, Rue Es-Sadikia - TUNIS

BERRA logo and text: Le lait concentré suisse est le plus riche on crème

C'est le plus cher mais le meilleur Siège Social: 20, r. de la Bienfaisance, Paris

PARIS-CADEAUX

TUNIS - 6, rue d'Italie - TUNIS Téléphone 18.50

Argentierie - Cristallerie - Porcelaine Grand Choix de Lustrés

Sempre Avanti

Voulez-vous avoir de la santé? Ne buvez que les sirops, liqueurs, limonades et vins de la Maison GIUSEPPE BUX

12, Avenue Krantz - SOUSSE

GROS & DETAIL

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés

AGENCES DE TUNISIE: TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE MONASTIR

Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX) et toutes opérations de Banque

COFFRES - FORTS

Délivrance de BONS DE LA DEFENSE NATIONALE rapportant des intérêts aux taux suivants: à 1 mois 3.60 o/o - à 6 mois 4.50 o/o - à 3 mois 4 o/o - à 1 an 5 o/o.

Maisons Recommandées

Grand Hôtel de France - Annexes: Buffet de la Gare et Hôtel du Centre - L. de Lacroix, propriétaire - Soussse (Tunis).

Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes - A. Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie (en face la Poste) - Tunis.

Importation-Exportation de tous produits - Mohamed Elilanti, négociant, rue de France Soussse (Tunis) - Adresse télégr.: Mohamed Elilanti - Soussse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia - Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

JAMAIS rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz MAUD MAUD EUVE, 70, Av. Gambetta, Hyères (Var).

Entreprise Générale des Travaux Electriques et Minaud - Fils, ancien Auctouturier et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis - réparations - Maguète - Toutes Machines Electriques Rebobinage - Entretien.

Droguerie de la Poste. - S. Attal, 15, rue d'Italie (en face la Poste) Tunis. - Produits photographiques, produits chimiques, etc.

Entrées coloniales: Borg frères, 11, rue des Glaucières - Tunis - Maison de confiance vendant au détail au prix de gros - Produits de Premier choix.

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures - J. Zeitoun, 2, rue d'Italie - Expéditions pour tous pays.

Les GALERIES PARISIENNES Alphonse L. Lécot, pp<sup>re</sup>, 1, Place Fichon - Soussse - Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1<sup>ères</sup> marques connues - Ateliers de Modes - Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis - Branchements et Cie, pp<sup>re</sup>.

MANSOUR BEN GEMAA - Shyp Chandler - Fournitures Générales pour la Marine - Sfax (Tunis) - Maison fondée en 1900.

Grand Hôtel de France - Sfax - 1<sup>er</sup> ordre - G. Viazzi, propriétaire - Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Scemama (diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier), 53, rue des Maltais - Tunis - Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cusani - 1<sup>re</sup> Clinique fondée en Tunisie en 1888, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Manufacture de Chaussures de Luxe - M. SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers - PAONESSA, père et fils, avenue Jules-Ferry - Tunis.

QUINCAILLERIE-FERRONNERIE - Fers - Fontes - Aciers - Métaux - Fournitures Générales pour mines et entrepreneurs de travaux Publics - Articles de ménage - Eclairage et chauffage - Maurice Azerm, 11, rue d'Italie et 11, Rue Es-Sadikia - Entrepôts: rue Jean Le Vacher - Télégrammes: Azerm-Tunis Téléphone 8.43.

SEMPRE AVANTI - Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Soussse (Tunis) - Confections de premier choix - Liqueurs de marque.

Le Gérant: E. LUMBROSO

Imp. de la Renaissance - 11, r. Al-Djazira-Tunis

Raymond Valensi INGÉNIEUR ARCHITECTE 22, rue de Russie - TUNIS Immeubles de rentes Constructions industrielles et rurales Arrosage - Distribution d'eau PLANS A FORFAIT - AFFAIRES - PROJETS Dépôt de Machines Agricoles 41, Rue Al-Djazira

VÊTEMENTS J. BELL 5, Rue d'Italie, TUNIS

PHARMACIE BLOCH 4, Avenue de France, et rue Al-Djazira Léon BLOCH Fils Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger Spécialités françaises et étrangères, Optique médicale, Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expéditions immédiates. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN DÉPOT: Rue de Turquie (Port) BUREAU: 22, Rue Es-Sadikia Téléph.: Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

Banque Franco-Tunisienne de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache - Paquebots - Poste Français AGENCE DE TUNIS Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger. L'Agent principal: Casimir PÉDELUPÉ.

Cie Générale Transatlantique Services Maritimes de la Méditerranée AGENCE DE TUNIS Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS Liqueurs de premier choix - Vins en gros Spécialité d'Amr et de Fernet Licari

Société Française des Chaux et Ciment du Bou-Kornine A. BELLINO & Cie (Hamman-Lif) Chaux éminemment hydraulique admise par les Administrations Adresser les commandes et correspondances à Hamman-Lif DÉPOT: 77, Avenue de Carthage - TUNIS

RESTAURANT DU JAPON - G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires - 7, Rue Amilear - TUNIS - Service à la Carte - Repas sur commande - Vraie Cuisine italienne - Spécialité de Ravioli et Cassate - Vins Fins de la Maison RUFFÉ de Naples - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie Société Anonyme - Capital 78 millions SUCCURSALE DE TUNIS: Avenue de France Agences à SOUSSE, SFAX et BIZERTE Prêts hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans. Opérations de banques, Escompte, Recouvrements. Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres, Paiement de coupons, Paiement télégraphiques, Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changés de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 5 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'huile qui graisse le plus «- Vacuum Mobiloil -» Marque "GARGOYLE" Maison A. MODIGLIANI Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles - TUNIS Télégr. Import-Tunis Téléphone: 0.74

Société Générale POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE Société Anonyme fondée en 1874 au Capital: 500.000.000 Siège Social à Paris: 54 et 56 Rue de Provence Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX Principales opérations Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrance de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial « Assurances » (17<sup>ème</sup> ANNEE) 28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre: Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS. si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office. L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches. Nos «PETITES ANNONCES» rue d'Italie, sont toute l'année GRATUITES.

Tracteurs Mac Cormick Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis Maison R. WALLUT & Cie (R. Wallut et G. Hofmann, associés) - Tunis

Banque de Tunisie Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque. Agence de la Compagnie Générale Transatlantique.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées Fil de fer à fourrage 13-14-15 BUREAU: 8, Rue Es-Sadikia Entrepôt: Rue de Portugal prolongée - TUNIS (Tél. 1.68)